

425 2.4
F. G.
general
18

5041

67-2

L. J. H. 742.3 12.7

Formalité de publicité

1st	5
Salaries	1

du 26 AVR. 1966

du 20 AVR. 1966

1948 236
n. 1345

Indicate a
right to copy

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SIX
ET LE vingt et un février
PARDEVANT Maitre Cyrille SOURMAIS,
Notaire à Marseille soussigné.

OUT COMPARU:

Monsieur G. et Mme Mario IOSCA, trilleur
demeurant à Toulon, Avenue de la Timone
N°126.

Né à Alger (Algérie) le dix huit
février mil neuf cent quinze.

Le père de l'épouse de Madame Gertrude Diâmira
DONNINI, avec laquelle il est marié sous
le régime de la communauté légale de
biens à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union célébrée à la
Mairie de Marseille le quinze février
mil neuf cent quarante et un.

D'UNE PART

Et Monsieur Marcel MARIOTTI, Inspecteur de police, demeurant à Marseille, 50 cours Franklin Roosevelt.

... N6 à Thai Nguyen (Nord Viet Nam
le vingt trois novembre mil neuf cent

Epoux de Madame Angèle Marie SEREL

D'AUTRE PART

Lesquels, préalablement à l'acte rectificatif, faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit:

RESPONSE

八一

- I -

Suivant acte reçu par Maître GOIRAND,
Notaire à Marseille le quinze mars mil
neuf cent cinquante et un. il a été déposé

- 1ère page -

aux minutes dudit Notaire le règlement de co-propriété, dressé suivant acte sous-seings-privé en date à Paris du deux mors mil neuf cent cinquante et un, du groupe Immobilier dit " Groupe d'immeubles des Catalans " sis à Marseille quartier du Pharo, formé des immeubles N°43, 45, 47, 49 et 51 Rue de Suez et N° 6, 8, 8 et 10 Rue des Catalans, 58, 58 bis, 40, 42, 44 et 46 Rue Papety.

Le tout figurant ~~au~~ dans l'cadastre rénové de la Ville de Marseille, quartier du Pharo sous le numéro 133 de la section B pour une contenance de trente cinq ares quarante et un centimètres.

L'édit règlement de co-propriété a été transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le dix avril mil neuf cent cinquante et un, volume 1802 numéro 17.

L'édit règlement de co-propriété ~~mon~~ suivant acte sous-seings-privés en date à Paris du quatorze mai mil neuf cent cinquante et un, déposé aux minutes de Maître COIRAND lors Notaire à Marseille le quinze mai mil neuf cent cinquante et un, dont une expédition a été transcrise au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le vingt juin mil neuf cent cinquante et un, volume 1815 numéro 12.

Aux termes du règlement de co-propriété sus-mentionné, le lot N°50 CINQUANTE DEUX a été désigné ainsi qu'il suit:

LOT N°50 CINQUANTE DEUX.

a) Parties divisées.

Deux pièces principales, cuisine et dépendances, teintées en rouge sur le plan qui est demeuré annexé au règlement de co-propriété, situées au deuxième étage de l'immeuble (45 Rue de Suez).

Ces parties privatives composent avec la pièce principale également teintée en rouge et sise dans l'immeuble N°2 (47 Rue de Suez), un appartement formant le lot numéro cinquante deux (N°52).

b) Parties communes.

- Les cinquante deux millièmes des parties communes de l'immeuble N°2 situé à Marseille 45 Rue de Suez;

- Les cinquante sept millièmes indivis des parties communes aux co-propriétaires de l'immeuble 2;

- Et les quarante quatre millièmes indivis de l'escalier et de l'ascenseur dudit immeuble.

- II -

Suivant acte reçu par Maître COIRAND, lors Notaire à Marseille, les douze et quinze février mil neuf cent cinquante deux, dont une expédition a été transcrise au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le dix sept mars mil neuf cent cinquante deux, volume 1857, numéro 36.

La société Anonyme dite " FONCIERE IMMOBILIÈRE DE CONSTRUCTIONS ET D'AMÉNAGEMENT " au capital de vingt millions de francs dont le siège est à Marseille Rue Montgrand N°35,

propriétaire de divers lots dans ladite co-propriété, aven
du à:

Monsieur Jean Jacques GUERINEAU, technicien et Madame
Pierrette Madeleine BRUN, sans profession, son épouse, de-
meurant ensemble à Marseille Rue de Suez N°47,

Le lot numéro CINQUANTE DEUX tel qu'il est désigné ci-
dessus.

- III

Suivant acte reçu aux minutes de Maître MAURE, Notaire
à Marseille le seize décembre mil neuf cent cinquante qua-
tre, dont une expédition a été transcrise au deuxième bureau
des hypothèques de Marseille le vingt sept décembre mil neuf
cent cinquante quatre, volume 2077 num^o 35.

Monsieur et Madame GUERINEAU, sus-nommés, ont vendu à:
Monsieur Paul Louis Jules SIMON, retraité et Madame
Léontine Elise Andrée CHAMPION, sans profession, son épouse
demeurant ensemble à Marseille Rue de Suez N°45,

Une partie du lot numéro CINQUANTE DEUX, désigné ainsi
qu'il suit:

a) Parties divisées.

La propriété privative et particulière de l'appartement
situé au deuxième étage de l'immeuble 2 (45 Rue de Suez)
comportant deux pièces principales, une cuisine et dépenan-
ces.

b) Parties communes.

- Les cinquante deux millièmes (52/1.000 èmes) indivis
des parties communes de l'immeuble N°2 situé à Marseille,
Rue de Suez N°45,

à) Les cinquante sept millièmes (57/1.000 èmes) indivis
des parties communes aux co-propriétaires de l'immeuble N°2,

- Les quarante quatre millièmes (44/1.000 èmes) indivis
de l'escalier et de l'ascenseur dudit immeuble.

- IV -

Suivant acte reçu aux minutes de Maître ROUSSET-ROUVIE-
RE, Notaire à Marseille le huit février mil neuf cent cin-
quante cinq, qui a été transcrit au deuxième bureau des hy-
pothèques de Marseille le vingt deux février mil neuf cent
cinquante cinq, volume 291 num^o 14.

Monsieur et Madame GUERINEAU, sus-nommés, ont vendu à:
Monsieur Marcel MELIOTI, Inspecteur de Police, et à
Madame Angèle Marie FERMI, son épouse, demeurant ensemble à

l'autre partie du lot numéro CINQUANTE DEUX, désignée
ainsi qu'il suit:

a) Parties divisées.

Une pièce principale au deuxième étage de l'immeuble
3 (47 Rue de Suez).

b) Parties communes.

Les cinq millièmes (5/1.000 èmes) indivis des parties
communes de l'immeuble N°3 situé à Marseille 47 Rue de Suez.

- V -

Suivant acte reçu aux minutes de Maître PALMIERI, Notaire à Marseille le cinq novembre mil neuf cent cinquante six, qui a été publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le quatorze novembre mil neuf cent cinquante six, volume 2253 numéro 12

Monsieur et Madame SIMONEAU, sus-nommés, ont vendu à Monsieur André Maurice DEBOULLE, retraité et Madame Augustine Antoinette RETTINI, sans profession, son épouse demeurant ensemble à Marseille Rue de Suez N°45,

La partie du lot numéro cinquante deux, désignée ci-dessus, à savoir:

a) Parties divisées.

La propriété privative et particulière de l'appartement situé au deuxième étage de l'immeuble 2 (45 Rue de Suez) comprenant deux pièces principales, une cuisine et dépendances.

b) Parties communes.

Les cinquante deux millièmes (52/1.000èmes) indivis des parties communes de l'immeuble 2 situé à Marseille Rue de Suez N°45.

- Les cinquante sept millièmes (57/1.000èmes) indivis des parties communes aux co-propriétaires de l'immeuble 2.

- Les quarante quatre millièmes (44/1.000èmes) indivis de l'escalier et de l'ascenseur dudit immeuble.

- VI -

Suivant acte reçu aux minutes de Maître MALAUZAT, Notaire à Marseille le premier avril mil neuf cent cinquante huit, dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le vingt six avril mil neuf cent cinquante huit, volume 2452 numéro 35

Monsieur et Madame DEBOULLE, sus-nommés, ont vendu à Monsieur Jean Ambroise GIUETTINIANI mécanicien et Madame Lucie AMBRIANI, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Marseille Rue de Suez N°45.

La partie du lot numéro cinquante deux, désignée précédemment, soit:

a) Parties divisées.

La propriété privative et particulière de l'appartement situé au deuxième étage de l'immeuble 2 situé à Marseille Rue de Suez N°45, comprenant deux pièces principales, une cuisine et dépendances.

b) Parties communes.

- Les cinquante deux millièmes (52/1.000èmes) indivis des parties communes de l'immeuble N°2 situé à Marseille Rue de Suez N°45.

- Les cinquante sept millièmes (57/1.000èmes) indivis des parties communes aux co-propriétaires de l'immeuble N°2.

- Et les quarante quatre millièmes (44/1.000èmes) indivis de l'escalier et de l'ascenseur dudit immeuble.

- VII -

Suivant acte reçu aux minutes de Maître Albert LIEUARD
Notaire à Marseille, prédecesseur immédiat du Notaire susci-
gné,

le vingt
huit septembre mil neuf cent soixante et un, dont une expédi-
tion a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de
Marseille le treize octobre mil neuf cent soixante et un
volume 3C51 numéro 43,

Monsieur et Madame CIOTTINIANI, sus-nommés, ont vendu à
Monsieur Gaëtan Mario IOCCI, tailleur d'habits, demeu-
rant à Marseille avenue de l'Armée N°126, comparant aux
présentes,

Ladite partie du lot numéro cinquante deux, précédem-
ment désignée, consistant en l'appartement au deuxième
étage de l'immeuble 2 (45 Rue de Suez) et les millièmes
attachés.

CECI EXPOSE:

Les comprants agissant:

- Monsieur IOCCI, en qualité de propriétaire actuel
de la partie du lot numéro cinquante deux, consistant en
l'appartement au deuxième étage de l'immeuble 2 (45 Rue de
Suez et des millièmes y attachés;

- Monsieur MARIOTTI, en qualité de proprié-
taire actuel de l'autre partie du lot numéro cinquante
deux, consistant en:

la pièce principale au deuxième étage de l'immeuble
3 (47 Rue de Suez),

Et les cinq millièmes (5/1.000èmes) indivis des parties
communes de l'immeuble N°3 situé à Marseille 47 Rue de
Suez.

Ont décidé d'un commun accord

de supprimer le lot numéro cinquante deux et de
créer deux nouveaux lots.

Le LOT NUMERO CINQUANTE DEUX tel qu'il est défini et
désigné au règlement de co-propriété et ci-dessus désigné
au paragraphe I de l'exposé qui précéde est supprimé pure-
ment et simplement.

Il est créé en remplacement et en compensation deux
nouveaux lots qui seront:

LOT NUMERO CINQ CENT DIX NEUF.

- Parties divisées.

L'appartement n°1 au deuxième étage de l'immeuble
N°2 situé au 45 Rue de Suez, et comprenant:

Deux pièces principales, une cuisine et dépendances.

- Parties communes.

Les cinquante deux millièmes (52/1.000 èmes) indivis
des parties communes de l'immeuble N°2 situé à Marseille
45 Rue de Suez.

Les cinquante sept millièmes (57/I.000èmes) indivis des parties communes aux co-propriétaires de l'immeuble N°2.

Et les quarante quatre millièmes (44/I.000èmes) indivis de l'escalier et de l'ascenseur dudit immeuble.

b) LE LOT NOMBRE CINQ CENT VINGT.

- Parties divisées.

Une pièce principale située au deuxième étage de l'immeuble 3 (47 Rue de Suez.)

- Parties communes.

Les cinq millièmes (5/I.000èmes) indivis des parties communes de l'immeuble 3 (47 Rue de Suez)

PUBLICITE

Conformément aux dispositions du décret numéro 59-1350 du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq sur la publicité foncière, le présent acte sera publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille.

Et conformément à l'article 71 du même décret, il sera dressé ci-après le tableau récapitulatif des lots modifiés en conformité dudit article.

Numéro du lot	Bâtiment	Coté	Nature du lot	Quote part Prop. sol	Ancien N°
519	Immeuble N° 2		Appart. au 2ème étage	52/I.000 57/I.000 44/I.000	52
520	Immeuble N°3		Pièce	5/I.000	52

Les frais dudit acte seront à la charge des comparants. Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE

Fait et passé à Marseille.

En l'Etude de Maître Cyrille SOURMAIS, Notaire sous-
gnd.

Et reçu en ses minutes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec le Nota-
re.

Suivent les signatures et cette mention :

Enregistré à MARSEILLE A.C.I.

Le sept Mars mil neuf cent soixante six.

Folio: dix

Numéro: cinq cent trente neuf/deux.

Reçu: dix francs.

Le Receveur, signé: illisible.

Je soussigné Maître Cyrille SOURMAIS, Notaire à Mar-
seille, certifie que:

1^o - La présente copie est exactement collationnée et
conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir
la mention de publicité et approuve: douze blancs bâtonnés

2^o - L'identité complète des parties dénommées dans
le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à
la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée,
et notamment en ce qui concerne Monsieur JOSCA sur le vu d'une expé-
dition de son acte de mariage célébré à la mairie de Marseille le
quinze février 1961; - et en ce qui concerne Monsieur MARIOTTI sur le
vu d'une expédition de son acte de mariage célébré à la mairie de
Cayenne (Guyane Française), le quinze mai mil neuf cent quarante -

Marseille, le 26 avril 1966 -

CYRILLE SOURMAIS

NOTAIRE

Successeur de M^r Albert LIEUTARD
60, Rue de Rome
MARSEILLE (1er)



